

ANNEXE 2

RECUEIL DES FICHES ACTIONS MATURES ET/OU ENGAGÉES

Validé en COPIL du 26 janvier 2026

pour la commune
de Saint-Ambroix

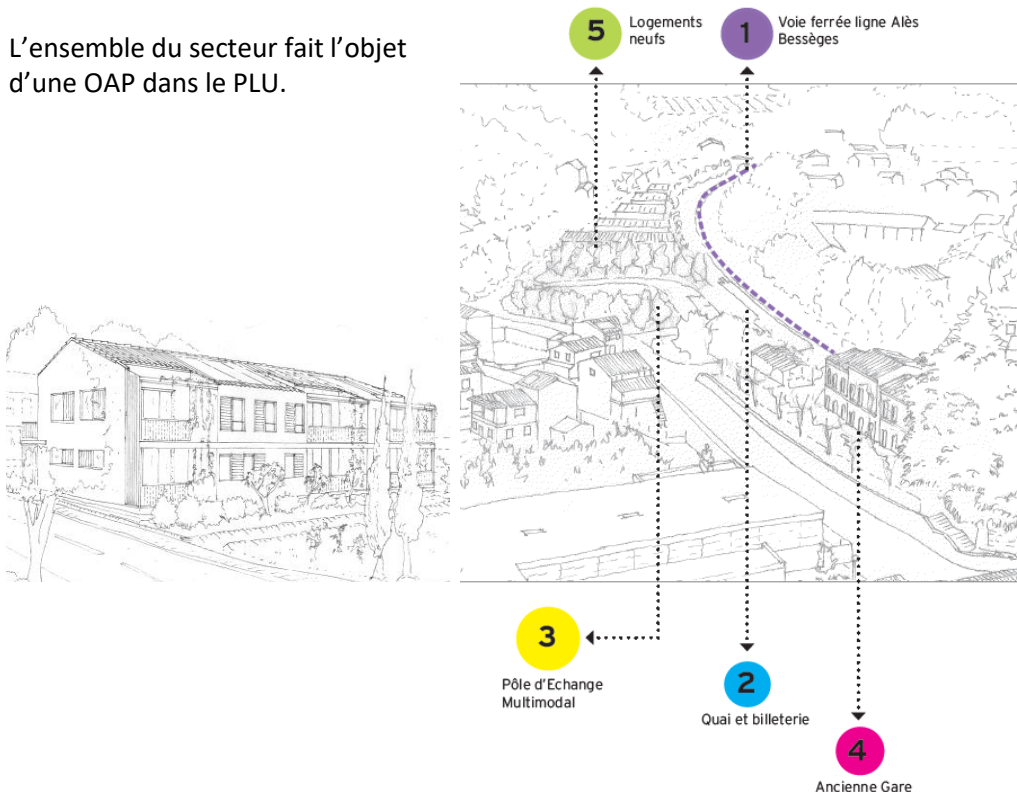


FICHE ACTION N° STA 2.2

Opération d'habitat quartier de la Gare

| | |
|-------------------------|---|
| Axe stratégique | AS 2 : Améliorer les conditions d'HABITAT et favoriser l'accueil de nouveaux habitants |
| Action nom | Création d'une opération d'habitat en accession/location sur le quartier de la Gare |
| Action n° | 2.2 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT) |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Ambroix |
| Description de l'action | <p>La commune de Saint-Ambroix ambitionne de valoriser au mieux la dernière réserve foncière stratégique dont elle dispose : le quartier de la gare.</p> <p>Pour cela, elle travaille sur une programmation d'ensemble pour poser les bases d'un nouveau quartier durable et intégré à l'environnement.</p> <p>En lien direct avec le centre-ville, ce quartier accueillera une opération d'habitat vertueux engagée pour la préservation de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et son adaptation. Il viendra compléter un dessein qui prévoit la réouverture de la ligne Alès-Bessèges avec le concours de la Région Occitanie pour la création d'une halte ferrée, celle d'un Pôle d'échanges multimodal et la réhabilitation de l'ancienne gare.</p> <p>L'ensemble des éléments du programme seront accompagnés d'aménagements urbains et paysagers permettant leur bonne insertion dans le site et des aménités qualitatives.</p> <p>Cette opération s'inscrit dans une réflexion et une logique d'aménagement plus large que le site de la future opération immobilière. Il s'agit de prévoir le développement cohérent de tout un quartier avec sa connexion vers le centre-ville.</p> |



| | |
|--|--|
| | <p>L'ensemble du secteur fait l'objet d'une OAP dans le PLU.</p>  |
| Partenaires | <p>Partenaire(s) technique(s) : Etat, ISATIS, Parc National des Cévennes, Territoire30/SPL30</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, Banque des territoires, Département, Région</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Première estimation : 1 390 000 € HT |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | A définir |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - 2024-2025 : étude pré-programme / faisabilité - 2025-2026 : faisabilité - 2027-2029 : travaux |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Cette action est identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie AXE STRATÉGIQUE 2 : Accélérer la dynamique de renouvellement urbain à Saint-Ambroix</p> <p>Projet 2.2.1 : Création d'une opération d'habitat social en accession /location sur le quartier de la Gare</p> |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Livrables étude Moe architecture et aménagement - Lancement des travaux - Réception des travaux |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Cette opération de production neuve de logements viendra compléter l'offre résidentielle existante du centre-ville de Saint-Ambroix.</p> <p>Pour asseoir l'attractivité et donc la revitalisation du centre-ville, il est important de diversifier les types de logements, leur style ainsi que de promouvoir leur qualité de construction pour un bon confort d'usage.</p> |

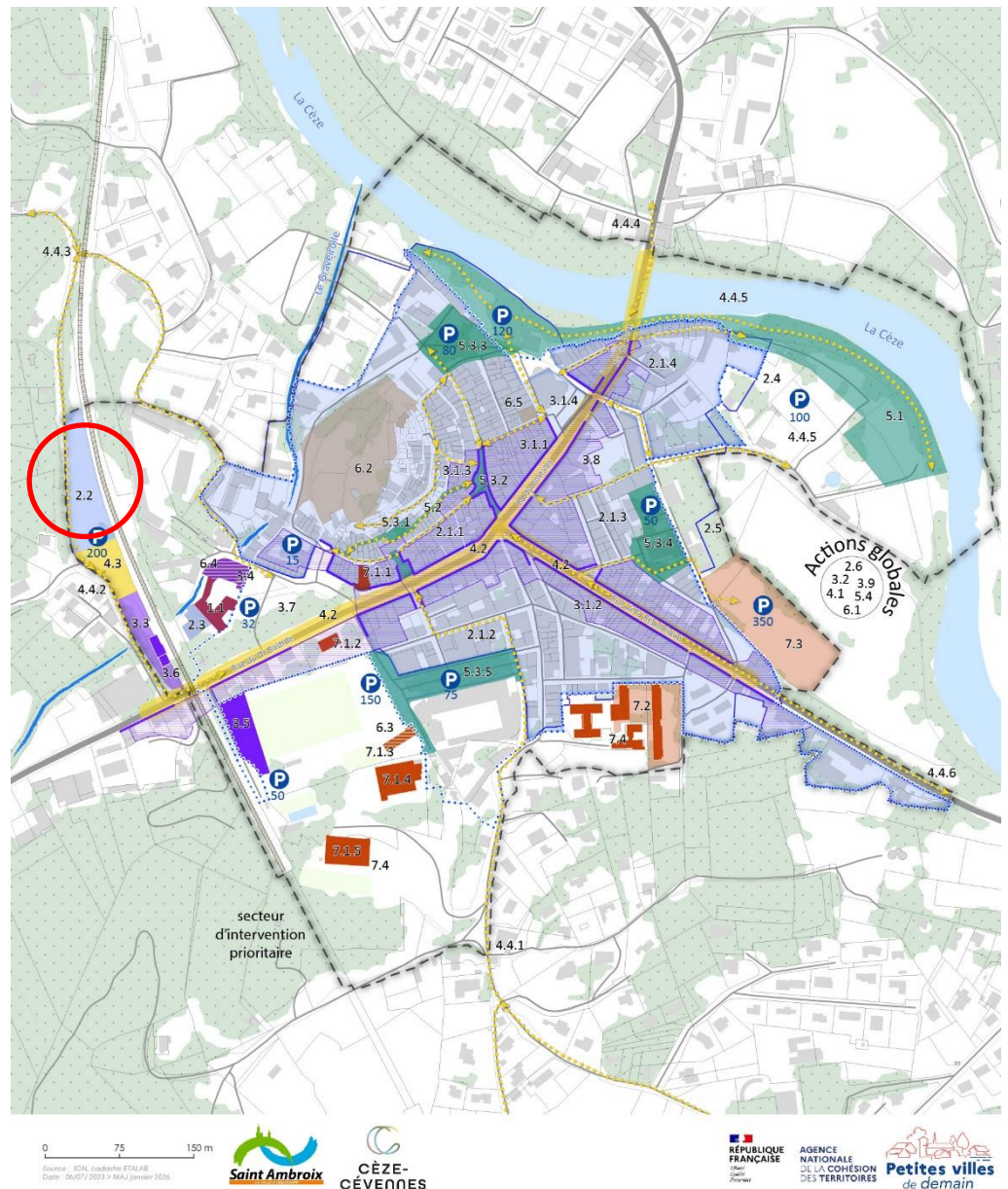
Couplée à la politique publique d'amélioration de l'habitat menée par la Communauté de communes De Cèze Cévennes avec l'OPAH RU et le PIG Pacte territorial, le territoire se dote de moyens ambitieux visant à renforcer l'attractivité du parc de logements tout particulièrement dans les centres-villes et villageois.

La reconquête résidentielle des centres anciens au travers de réhabilitation, mais aussi de constructions neuves lorsque cela est possible, permet de renforcer la centralité de la ville et par conséquent ses fonctions de centralité.

L'augmentation des habitants dans le centre-ville et sa proche périphérie crée une augmentation de la fréquentations des commerces, services, équipements, etc.

Annexes

Plan de localisation



FICHE ACTION N° STA 2.5

OPAH RU

| | |
|---------------------------------|---|
| Axe stratégique | AS 2 : Améliorer les conditions d'HABITAT et favoriser l'accueil de nouveaux habitants |
| Action nom | Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain |
| Action n° | 2.5 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action non prévue à la date de signature de l'ORT) |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes De Cèze Cévennes |
| Description de l'action | <p>Cette action est issue de la conclusion de l'étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat engagée en septembre 2023. Cette étude a fait l'objet d'une fiche action (FA B 2.1) et a été engagée de manière prioritaire dès le début de la phase opérationnelle du programme PVD.</p> <p>L'OPAH RU est l'outil opérationnel identifié comme le plus approprié à mettre en œuvre au regard des conclusions de l'étude pré-opérationnelle. Son but est d'œuvrer en faveur de l'amélioration de l'habitat en travaillant autour de 4 volets : préventif, incitatif, coercitif et curatif.</p> <p>L'intérêt du déploiement d'un tel outil réside dans le fait qu'il apporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réponse locale et coordonnées aux enjeux identifiés - Un effet levier technique, financier, économique, et politique - Des effets connexes vertueux sur les plans sociaux, environnementaux, en matière de cohérence et d'articulation de l'action publique <p>Les objectifs de l'OPAH RU sont orientés aussi bien en faveur des propriétaires bailleurs que des propriétaires occupants. Elle se s'attachera à traiter la remise sur le marché des logements vacants, du ravalement de façades, la lutte contre l'habitat indigne et le mal logement. Son volet renouvellement urbain lui permettra d'engager des réflexions et des actions en faveur du traitement l'immeubles et de logements dégradés pouvant aller jusqu'à des mesures visant à contraindre la réhabilitation des situations dites « enkystées ».</p> <p>Cette OPAH RU a pour périmètre d'intervention les centres anciens de Saint Ambroix, Barjac et Molières-sur-Cèze. Par la suite, d'autres communes pourront rejoindre le dispositif. Elle prend la forme d'une convention signée pour 5 ans renouvelable.</p> |
| Partenaires | <p>Partenaire(s) technique(s) : Etat, Anah, DDTM30, UDAP ABF, CAF, Mairies, ARS, etc.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : CC de Cèze Cévennes, Communes, Anah, CD30</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | <p>Montant total prévisionnel : 3 760 780,00 €</p> <p>Détail Cf. : convention OPAH RU</p> |

| | |
|--|--|
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Cf. : convention OPAH RU |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2023 – mars 2025 : étude pré-opérationnelle - 2026 - 2031 : OPAH RU |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Sans objet |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Atteinte des objectifs détaillés dans la convention d'OPAH RU |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Une OPAH RU permettra de conforter voire de développer le nombre d'habitants dans les centres anciens qui ont tendance à voir leur démographie s'éroder au profit des périphéries voire d'autres territoires. Elle aura une action sur la lutte active contre la vacance résidentielle en particulier celle de longue durée. L'amélioration globale œuvrera pour un confortement des centres anciens en offrant de nouvelles perspectives de revitalisation. Cette action permettra, dans un premier temps, d'améliorer significativement les conditions d'habitabilité des centres-villes de Saint-Ambroix, Barjac et Molières-sur-Cèze.</p> |
| Annexes | |

FICHE ACTION N° STA 2.6

PIG Pacte Territorial France Rénov'

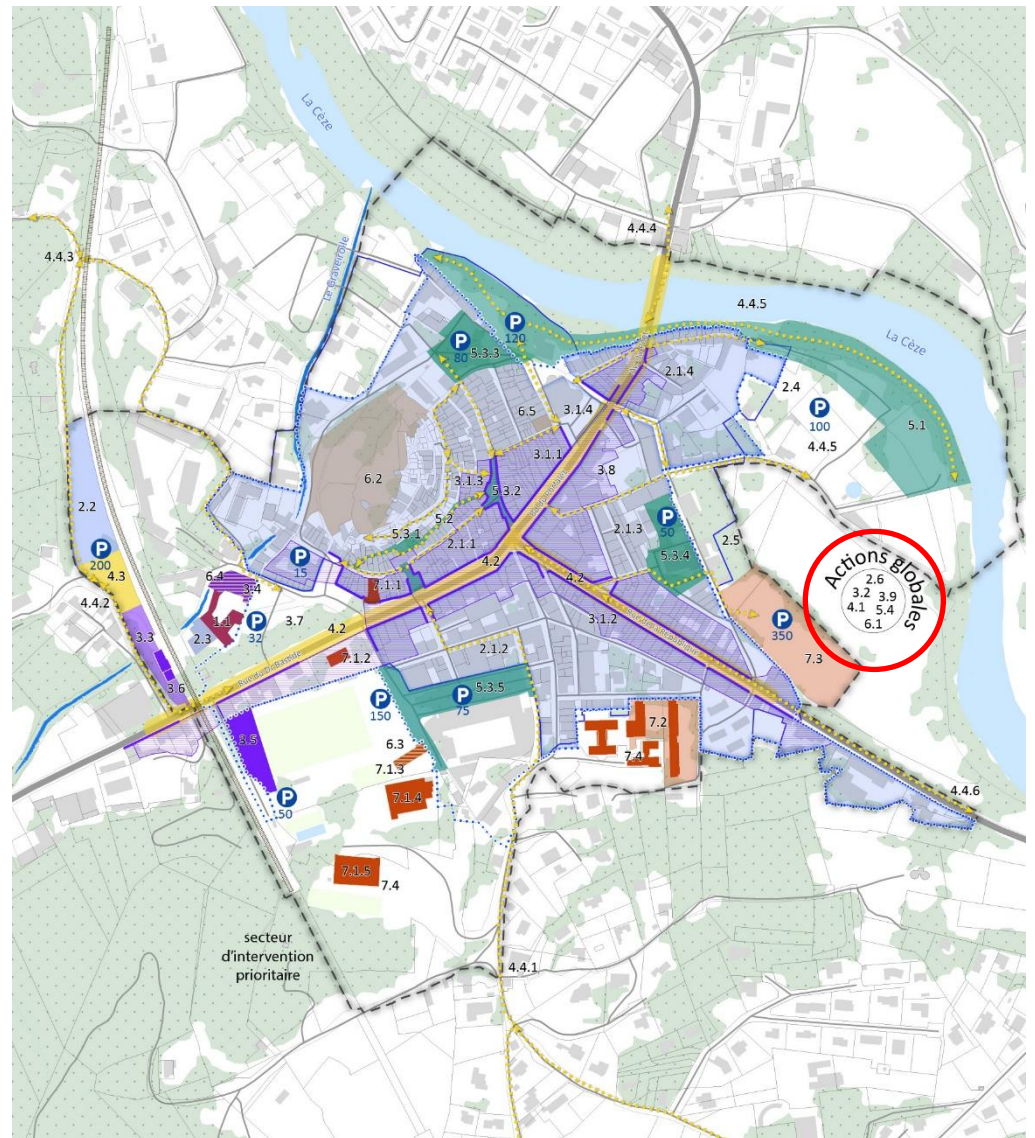
| | |
|-------------------------|--|
| Axe stratégique | AS 2 : Améliorer les conditions d'HABITAT et favoriser l'accueil de nouveaux habitants |
| Action nom | Programme d'intérêt général Pacte Territorial France Rénov' (PIG PTFR') |
| Action n° | 2.6 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action non prévue à la date de signature de l'ORT) |
| Statut | Terminée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Communauté de communes De Cèze Cévennes |
| Description de l'action | <p>Avec le déploiement du programme national « Petites Villes de demain » (PVD) la Communauté de communes, aux côtés de ses communes lauréates Barjac et Saint-Ambroix, s'est engagée notamment dans une réflexion sur l'amélioration de l'habitat. Une étude pré-opérationnelle a été lancée afin d'investiguer en détail les dysfonctionnements du parc d'habitat privé (hors logements sociaux).</p> <p>Si le programme PVD a facilité et accéléré ce travail, la Communauté de communes a souhaité dépasser ce cadre et élargir son intervention. Particulièrement visible dans les centres-anciens, l'habitat dégradé touche tout le territoire à des degrés divers. Ainsi, avec une analyse globale à l'échelle des 23 communes et de leurs centres-anciens, et des focus réalisés sur trois communes, la Communauté de communes, dispose d'une vision d'ensemble et des dynamiques de l'habitat à l'œuvre sur son territoire.</p> <p>Cette étude, menée sur 2024, a rendu ses conclusions en fin d'année. Elles ont permis de donner une vision stratégique pour mettre en place les bases d'une politique intercommunale pour l'amélioration de l'habitat.</p> <p>Celle-ci se structure autour de deux dispositifs opérationnels complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur les centres-anciens des communes de Saint-Ambroix, Barjac et Molières-sur-Cèze, avec la possibilité pour d'autres communes d'intégrer par la suite cette opération. • Un Programme d'intérêt général Pacte Territorial France Rénov' (PTFR') à l'échelle des 23 communes de l'EPCI hors périmètre d'intervention de la future OPAH-RU. La Communauté de communes a fait le choix de partir sur la mise en œuvre des 3 volets qui le constitue. Il s'articule ainsi autour : <ul style="list-style-type: none"> ○ D'un volet obligatoire de dynamique territoriale qui vise à mobiliser les ménages (sensibilisation, communication, animation), les publics prioritaires (communication renforcée) et les professionnels. ○ D'un volet obligatoire d'information/conseil/orientation, qui a pour but d'orienter les ménages vers les meilleurs financements et partenaires, avec potentiellement une visite à domicile. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ D'un volet optionnel d'accompagnement des ménages. Il vise à appuyer et guider les ménages dans le montage ainsi que le suivi des travaux lorsqu'une subvention est sollicitée. <p>L'objectif est que tous les ménages puissent, de façon homogène sur la Communauté de communes, être conseillés et orientés dans leurs démarches et projets de réhabilitation de son logement.</p> <p>Avec la mise en œuvre de ces deux dispositifs complémentaires, la Communauté de communes souhaite se doter d'outils opérationnels locaux et sur mesures afin d'offrir un nouveau service public qui corresponde à ses spécificités territoriales et aux besoins de ses habitants.</p> <p>Cette action se fait en complémentarité de celle de l'OPAH RU (FA B : 2.5).</p> |
| Partenaires | <p>Partenaire(s) technique(s) : Etat, Anah, DDTM30, UDAP ABF, CAF, Mairies, ARS, etc.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : CC de Cèze Cévennes, Anah, CD30</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | <p>Montant total prévisionnel : 3 451 179 €</p> <p>Détail Cf. : convention PIG PTR'</p> |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <p>Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 3 080 972 €.</p> <p>Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'opération sont de 320 207€</p> <p>Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par le CD 30 à l'opération est de 50 000 €</p> <p>Cf. : convention PIG PTR'</p> |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - Février 2025 – juin 2025 : étude pré-opérationnelle complémentaire et rédaction de la convention et sa maquette financière - Juin 2025 – juillet 2025 : consultation DDTM30 et DREAL Occitanie - Septembre 2025 : signature de la convention - 2025 - 2030 : déploiement PIG PTR' |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Sans objet |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Atteinte des objectifs détaillés dans la convention du PIG PTR' |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Le Pacte territorial, combiné à l'OPAH RU, permettra d'offrir aux ménages de la CC de Cèze Cévennes un service global, sur mesure et piloté localement. Il viendra conforter la place et le rôle de la commune dans son bassin de vie en confortant ainsi ses fonctions de centralité et tout particulièrement celles de son centre-ville.</p> <p>S'appliquant à l'échelle des 23 communes de l'intercommunalité, cette action vient également renforcer la place de la CC De Cèze Cévennes au sein des dynamiques territoriales supra-communales à l'œuvre. EPCI rural de 20 000 habitants, il tient une place toutefois importante dans les équilibres territoriaux à l'interface entre l'Ardèche, l'Uzège, le Gard Rhodanien, et le pôle métropolitain Alès-Nîmes.</p> |

Cette action permettra non seulement d'améliorer l'habitat des ménages du territoire mais également de favoriser l'installation de nouveaux résidents. Lutter contre le mal logement et l'érosion démographique est un axe fort du projet de territoire de la Communauté de communes.

Annexes

Plan de localisation



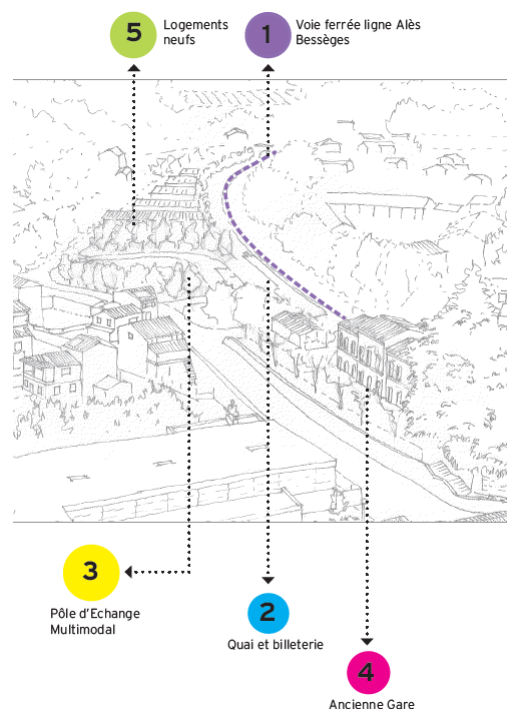
0 75 150 m
 Source : IGN, cadastre ETALAB
 Date : 06/07/2023 > MAJ janvier 2026



FICHE ACTION N° STA 3.6

Requalification de l'ancienne gare

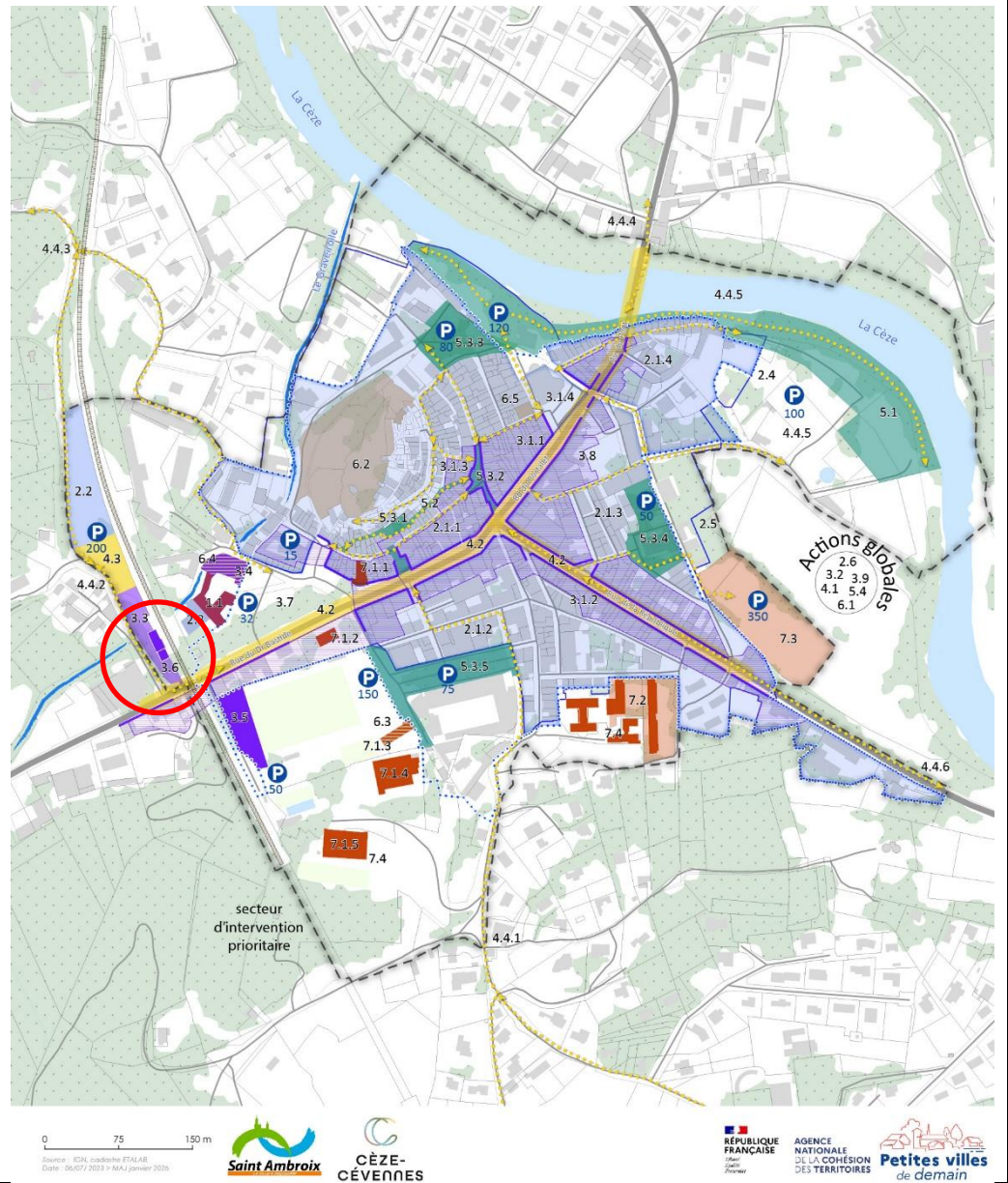
| | |
|-------------------------|--|
| Axe stratégique | AS 3 : Favoriser un développement ECONOMIQUE et COMMERCIAL équilibré et complémentaire |
| Action nom | Requalification de l'ancienne gare vers un projet touristique |
| Action n° | 3.6 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT) |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Ambroix |
| Description de l'action | <p>Cette action est une composante d'une réflexion d'ensemble visant à réinvestir et valoriser tout le secteur de la Gare « Petite vitesse de Saint-Ambroix ».</p> <p>A ce titre, la commune a lancé une étude sur l'ensemble de ce site stratégique pour son développement et son projet de revitalisation porté au sein de son ORT. Situé en entrée de centre-ville côté route d'Alès, ce site envisage une programmation basée sur la complémentarité des fonctions et des usages.</p> <p>Il accueillerait un Pôle d'échanges multimodal et une nouvelle halte ferrée en son centre, au nord une opération de création de logements neuf à vocation sociale (accession/location) et au sud l'ancienne gare réhabilitée.</p> <p>La municipalité souhaite y développer des activités économiques en lien avec le tourisme et le commerce.</p> <p>Elle pourrait également abriter l'office du tourisme qui serait déplacé afin d'être en contact direct avec les nouveaux arrivants (entrée de ville + réouverture ligne Alès Bessèges). L'OT pourrait ainsi accueillir et renseigner les visiteurs pour leur permettre de découvrir et rayonner sur</p> |



| | |
|--|---|
| | <p>tout le territoire communal et intercommunal.</p> <p>L'objectif de la municipalité est également de faire de ce quartier un lieu de destination et de fréquentation pour les habitants du centre-ville et de la commune. Les activités commerciales comme par exemple un restaurant, un café, une brasserie, etc. serait un point d'animation favorisant la redécouverte de cette bâtisse et de ce site remarquables.</p> <p>L'ensemble du secteur fait l'objet d'une OAP dans le PLU.</p> |
| Partenaires | <p>Partenaire(s) technique(s) : Etat, ISATIS, CCI, EPCI,</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, Banque des territoires, Département, Région</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Première estimation : 900 000 € HT |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | A définir |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - 2024-2025 : Pré-étude de programmation T1 2025 + Rencontre de porteurs de projet - 2025-2026 : lancement d'un AMI d'usage |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Sans objet |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Livrables étude diagnostic et pré-programme - Définition d'un programme - Lancement des travaux - Réception des travaux |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Cette réhabilitation et la réouverture de cet immeuble, emblématique de Saint-Ambroix et de son histoire, sera un signal fort donné aux habitants et aux visiteurs. Ce quartier plus largement réinvesti et dynamisé viendra conforter les fonctions de centralité du centre-ville notamment avec l'implantation d'activités à dominante commerciale. La relocalisation de l'OT sera aussi un élément important en matière de dynamique urbaine et touristique.</p> |

Annexes

Plan de localisation

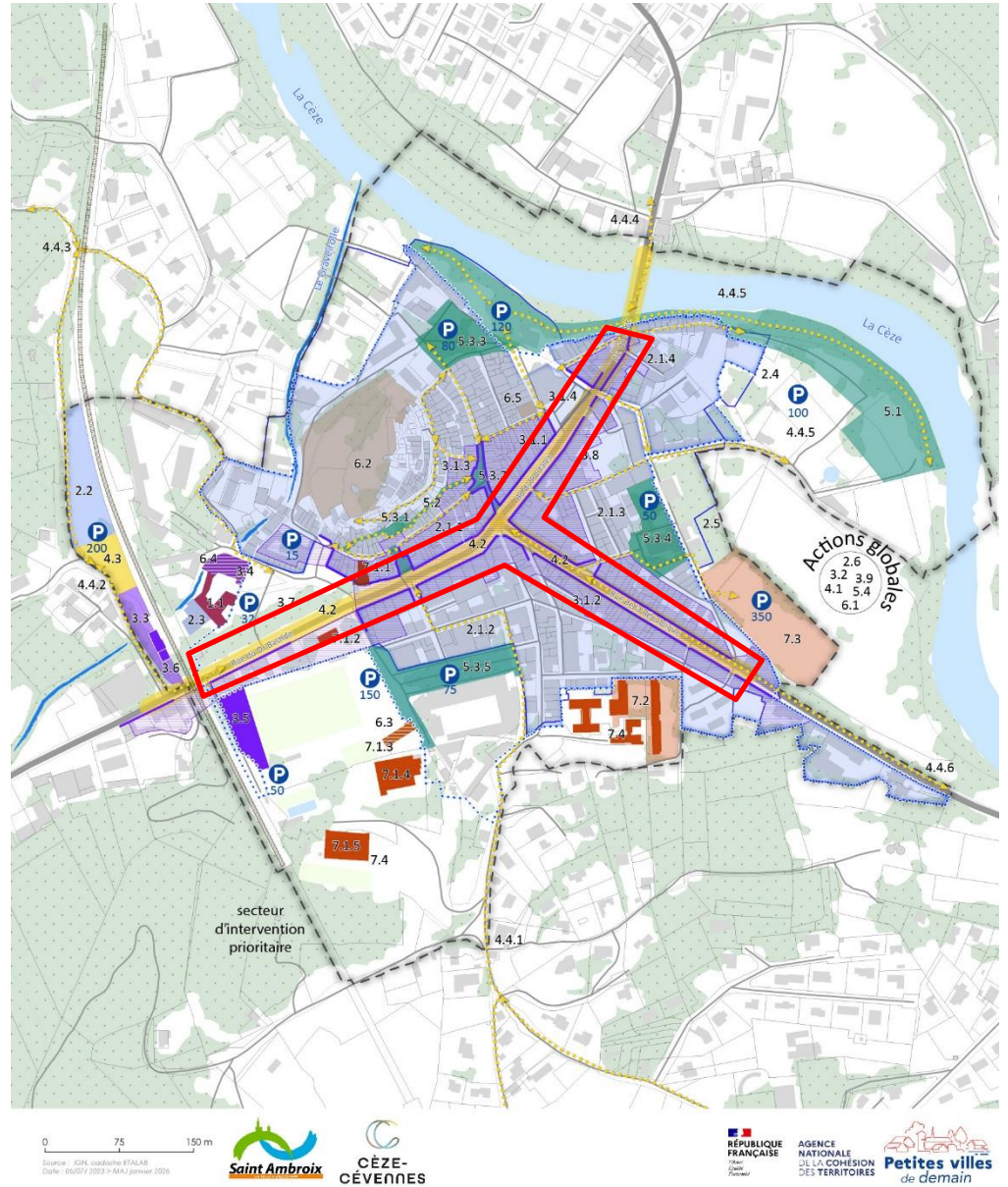


FICHE ACTION N° STA 4.2

Apaisement et sécurisation des circulations

| | |
|---------------------------------|--|
| Axe stratégique | AS 4 : Développer les MOBILITES, l'accessibilité et les connexions |
| Action nom | Apaisement et sécurisation des circulations sur le boulevard du Portalet et la rue de la République |
| Action n° | 4.2 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT) |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Ambroix |
| Description de l'action | <p>La commune souhaite travailler sur une meilleure intégration des départementales RD 904 et RD 51 qui coupe son centre-ville par le milieu. Ces axes supportent un trafic important, imposant des nuisances et des contraintes très fortes en termes d'usages et de fonctionnement urbain. La municipalité vise à mieux gérer les flux de transit et de destination et la dépose en car des scolaires. La création de nouveaux équipements et pôles de centralités dans le bâtiment de l'ancien EHPAD (Maison de santé notamment) va renforcer les déplacements convergeant vers le centre-ville. Les cisaillements et la cohabitation des modes de déplacements reste difficilement gérables avec de nombreuses situations accidentogènes.</p> <p>Les traversées d'écoliers et la déambulation des visiteurs fréquentant le centre-ville et ses commerces sont à protéger. La commune souhaite créer un climat sécurisé et apaisé aux abords de ces axes pour favoriser une fréquentation de son centre-ville. Cette action se fait en lien avec le Plan de mobilités simplifiées élaboré par la CC De Cèze Cévennes et le comité du CLPSD associant la Préfecture, les services de l'Etat, ceux du Département et le Parquet d'Alès.</p> <p>L'étude flash du CEREMA réalisé dans le cadre de PVD a identifié dans ses conclusions des premières pistes complémentaires de solutions. L'adhésion de la Commune au CEREMA devrait permettre de mener plus loin les préconisations émises et d'identifier des solutions techniques concrètes et efficaces à mettre en œuvre.</p> <p>L'association des partenaires institutionnels et gestionnaires de la voirie comme le Département, au travers de l'unité territoriale de Bessèges, sera nécessaire afin de co-construire les solutions envisageables et de les valider en vue de leur mise en œuvre.</p> |
| Partenaires | <p>Partenaire(s) technique(s) : Département, Région, ADEME, CEREMA, SMTBA, NTeCC et autres transporteurs locaux,</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, Banque des territoires, ADEME, Département, EPCI</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | <p>Etude opérationnelle : Montant total HT : 17 575,00 €</p> <p>Montant total TTC : 21 090,00 €</p> <p>Montant des travaux à estimer suite aux études CEREMA</p> |

| | |
|--|---|
| Plan de financement prévisionnel / définitif | A définir |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - 2026 : mission d'approfondissement du CEREMA - 2026 - 2027 : mise en œuvre des dispositifs routiers et urbain |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Cette action est identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>AXE 1 - Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie</p> <p>Action 1.3 - Hiérarchiser les déplacements à l'échelle locale et favoriser les mobilités douces /alternatives</p> <p>Projet 1.3.3 : Apaisement et sécurisation des circulations sur le boulevard du Portalet et la rue de la République</p> |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la mission CEREMA complémentaire - Mise en œuvre des solutions techniques négociées - Réunion de travail avec les partenaires et gestionnaires |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>La problématique des déplacements et de la mobilité est au cœur du projet de revitalisation de Saint-Ambroix. En effet, la présence des deux départementales et les nuisances que cela représente sur la qualité de vie des habitants et des visiteurs sont lourdes de conséquences. On dénombre plusieurs accidents sérieux le long de ces axes dans le centre-ville dont certains mortels. L'amélioration de la situation permettrait de limiter les conflits d'usages entre modes de déplacements (piétons et voitures notamment) et donc de réduire les situations dangereuses et accidentogènes. Pour être plus attractif et agréable, le centre-ville doit améliorer ses accès notamment en modes actifs en lien avec le PMS. Il doit relever le défi d'une mobilité plus douce et plus apaisée notamment aux abords de ses commerces, de ses équipements et services. Un centre plus calme et plus sûr en termes de mobilité serait le gage d'une meilleure attractivité locale et extérieure. Un centre-ville où l'on ne fait pas que passer, mais où l'on a envie de s'arrêter et d'y rester.</p> <p>En outre, un fonctionnement urbain amélioré, basé sur des mobilités efficaces et sûres, permettra au centre-ville de renouer avec une fréquentation touristique et donc un développement économique riche de nombreuses retombées positives.</p> |



FICHE ACTION N° STA 5.1

Aménagement et valorisation des berges de la Cèze

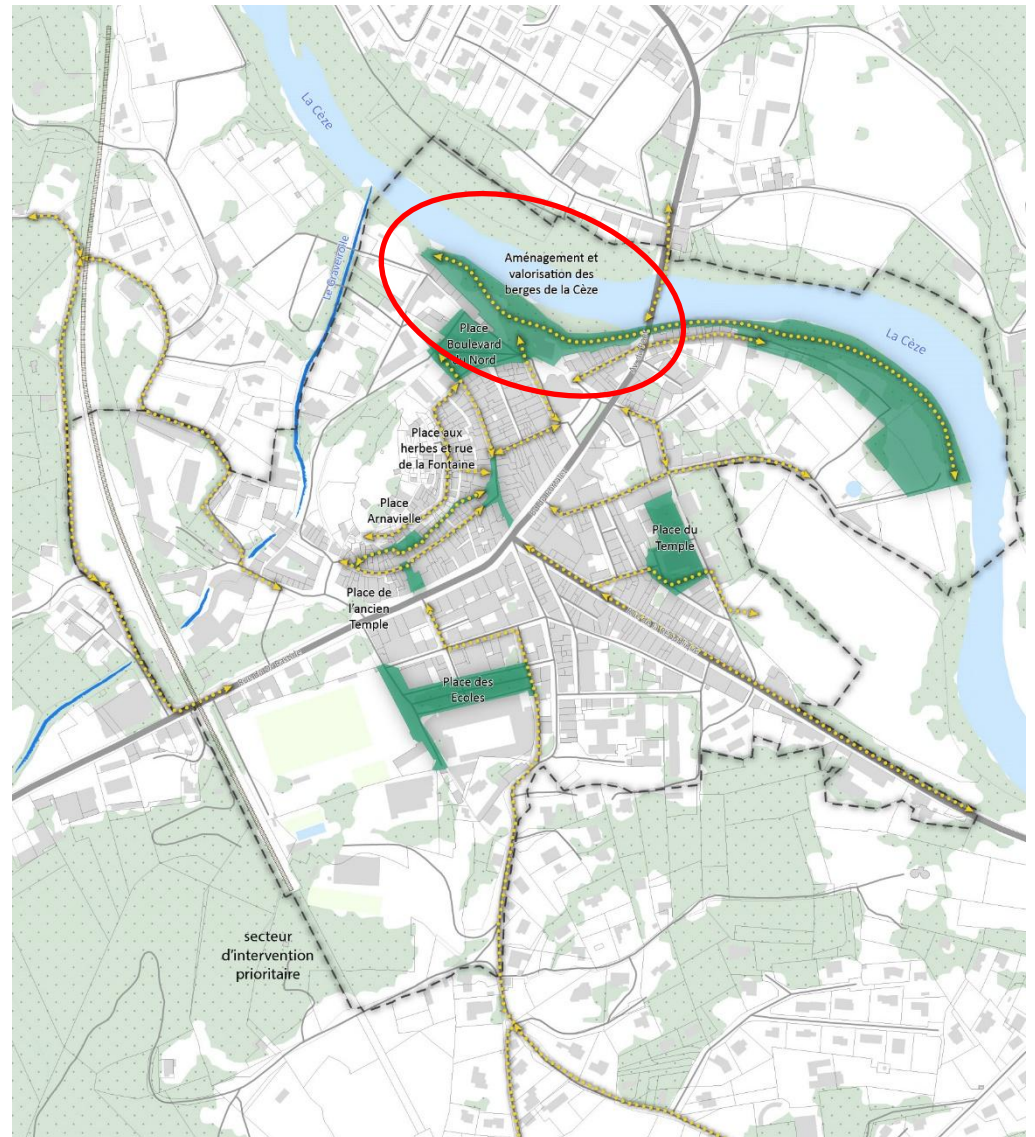
| | |
|-------------------------|---|
| Axe stratégique | AS 5 : Améliorer le CADRE DE VIE en révélant et valorisant les formes urbaines, les espaces publics et le paysage |
| Action nom | Aménagement et valorisation des berges de la Cèze |
| Action n° | 5.1 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT) |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Ambroix |
| Description de l'action | <p>La municipalité souhaite repenser la place et le rôle de la rivière Cèze qui traverse son centre-ville. Véritable espace de nature au cœur du centre-ville, la Cèze et ses berges, offrent l'opportunité de créer un lieu de convivialité et de fraîcheur ouvert à tous.</p> <p>Longtemps considérée comme une contrainte voire un danger, la Cèze représente un atout inestimable en faveur des habitants de Saint-Ambroix et tout particulièrement des habitants du centre-ville.</p> <p>La résilience des espaces urbains, aussi ruraux soient-ils, passera par une reconnexion avec la nature. Ils veilleront même à lui laisser une place en son sein jouant sur sa multifonctionnalité : loisir, biodiversité, paysage, repos, contemplation, sport, etc.</p> <p>Il a donc été fait le choix de lancer une mission d'AMO de conception paysagère et écologique. Celle-ci s'inscrit comme une première étape dans un processus plus large et plus long de reconquête des espaces verts et ouverts du centre-ville (espaces publics).</p> <p>Cette action s'inscrit en complémentarité de l'action 5.3 : Aménagement et requalification d'espaces publics faisant, elle aussi, l'objet d'une fiche action.</p> <p>Elle imagine une mission visant à aborder et à traiter les trois grands sujets fondamentaux engageant un véritable développement durable de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La question du réchauffement climatique - La question de la biodiversité - La question du cadre de vie. |



| | |
|--|--|
| | <p>Ces trois sujets doivent être menés simultanément avec l'idée que Saint-Ambroix peut devenir une Ville-Paysage, c'est-à-dire une ville dans laquelle l'arbre et la nature auront retrouvés une place bénéfique auprès de ses habitants.</p> <p>Il s'agira ainsi de requalifier les espaces de nature aujourd'hui délaissés et de reconquérir les espaces stériles et trop minéralisés, sources d'ilots de chaleur.</p> <p>Conséquemment, la démarche consiste à imaginer une véritable trame verte structurante pour le Saint-Ambroix de demain.</p> <p>Avec cette action, la municipalité entend dépasser une approche ponctuelle en proposant une vision d'ensemble cohérente en plaçant le paysage et l'écologie comme vecteur du renouveau de son centre-ville. C'est pour cette raison qu'il a été fait le choix de mener simultanément la mission d'AMO sur les actions 5.1 et 5.3.</p> <p>Un programme de travaux chiffrés sera établi avec cette mission ainsi qu'un calendrier opérationnel. Ce dernier permettra une mise en œuvre échelonnée dans le temps en fonctionnant par phase ou tranche (thématique ou spatiale) de travaux.</p> |
| Partenaires | <p>Partenaire(s) technique(s) : Etat DDTM30, UDAP ABF, ABCèze, PNC, CAUE</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Banque des territoires, Etat, Région, CD30, Europe, Commune</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | <p>Montant total de la phase AMO conception paysagère et écologique : 17 400€ HT</p> <p>Les montants des travaux seront estimés à l'issue de cette phase.</p> |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <p>Plan de financement AMO conception paysagère et écologique :</p> <p>Cofinanceur 1 Banque des territoires montant HT € 8 700€ HT pourcentage 50 % HT statut (demandé)</p> <p>Cofinanceur 2 Etat montant HT € 5 220€ HT pourcentage 30 % HT statut (demandé)</p> <p>Cofinanceur 3 Commune montant HT € 3 480€ HT pourcentage 20 % HT statut (autofinancement)</p> |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2025 : Lancement de la mission d'AMO paysagère et écologique - Janvier/février 2026 : Restitution des conclusions de la mission d'AMO paysagère et écologique avec présentation et transmission des livrables (plans, croquis d'ambiances, coupes, note descriptive des aménagements, pans de plantation, etc.) - Printemps 2026 : lancement consultation des entreprises - Été 2026 : engagement des premières phases/tranches de travaux - Automne 2026 : première phase de plantation et végétalisation |

| | |
|--|---|
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Cette action est identifiée au CRTE eu égard à sa dimension écologique et adaptation au changement climatique</p> <p>Cette action est identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>AXE STRATÉGIQUE 3 : Embellir et miser sur le cadre de vie et le potentiel touristique</p> <p>Projet 3.1.1 Valorisation de la Cèze et ouverture de la ville sur la rivière</p> |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la mission d'AMO - Conclusions et livrables de la mission d'AMO : plan guide des espaces publics - Engagement des travaux de requalification et de végétalisation (par phase ou tranche) - Réception des travaux (par phase ou tranche) |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Il n'est plus à démontrer le lien évident entre espaces publics de qualité et revitalisation des centres-villes. Avec leur requalification, de nouveaux usages pourront prendre place. La perception de l'environnement et du paysage urbain de Saint-Ambroix s'en verra améliorée. Lieu de rencontre et d'échanges, les espaces publics sont le socle des interactions sociales d'une ville. Ils accueillent aussi bien les grands évènements que les actions de la vie courante. Les impacts seront multiples : renforcement de l'activité marchande, des animations, développement de l'attractivité résidentielle pour les logements du centre-ville souvent dépourvus d'espaces extérieurs (terrasses, jardins, balcons, etc.), développement touristique, etc.</p> <p>Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation du programme PVD et ceux poursuivis par Saint-Ambroix de changer l'image de son centre-ville, aujourd'hui perçu comme dégradé et de lutter contre les effets indésirables du changement climatique. Le paysage devient ici un outil de politique publique au service du projet de territoire de la commune.</p> <p>Cette proposition n'est pas qu'un projet d'aménagement : c'est une stratégie de développement territorial qui place le paysage et l'écologie au cœur de l'attractivité de Saint-Ambroix.</p> |

Plan de localisation



0 75 150 m
 Source : IGN - cadastre EAU AS
 Date : 06/07/2023 - MAJ décembre 2024



Extrait cartographique des sites d'études et d'intervention issu de la cartographie générale de la spatialisation des actions de l'ORT de PVD de la CC De Cèze Cévennes.

FICHE ACTION N° STA 5.3

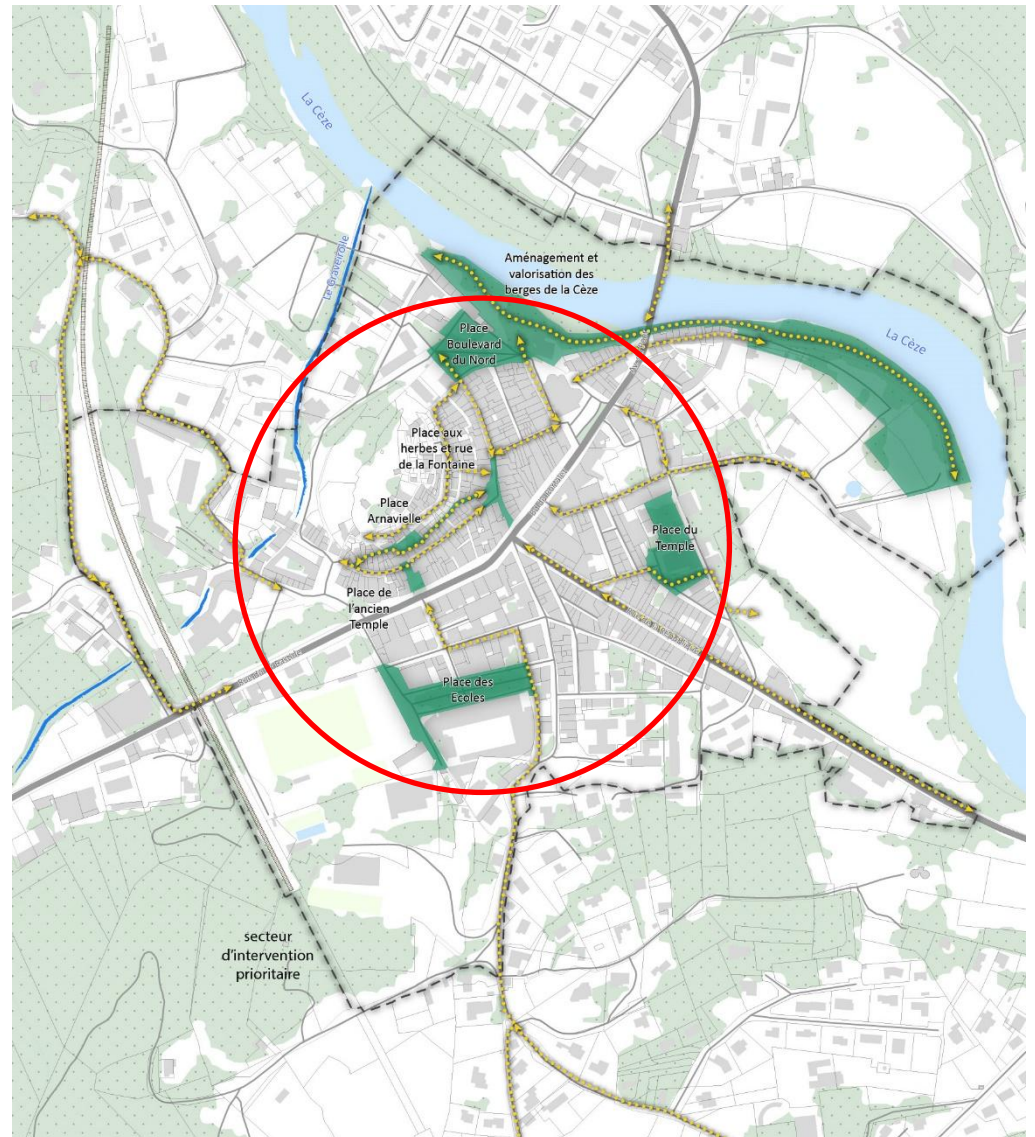
Aménagement et requalification d'espaces publics

| | |
|-------------------------|---|
| Axe stratégique | AS 5 : Améliorer le CADRE DE VIE en révélant et valorisant les formes urbaines, les espaces publics et le paysage |
| Action nom | Aménagement et requalification d'espaces publics |
| Action n° | 5.3 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT) |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Ambroix |
| Description de l'action | <p>La municipalité prévoit de mener une mission d'envergure sur les principaux espaces publics de son centre-ville. Il s'agit dans un premier temps d'une mission d'AMO de conception paysagère et écologique. Celle-ci prévoit de définir les grandes lignes directrices de la requalification des principaux espaces publics stratégiques du centre-ville.</p> <p>Cette mission permettra d'identifier un programme d'actions précises et cohérentes afin de lancer par la suite une consultation pour engager les travaux de requalification. Sous la forme d'un plan guide les conclusions de cette mission permettront de bénéficier d'une vision d'ensemble. La mise en travaux des sites pourra se faire par tranche ou phase tout en conservant une cohérence globale et une harmonie de conception.</p> <p>Cette action imagine une mission visant à aborder et à traiter les trois grands sujets fondamentaux engageant un véritable développement durable de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La question du réchauffement climatique - La question de la biodiversité - La question du cadre de vie. <p>Ces trois sujets doivent être menés simultanément avec l'idée que Saint-Ambroix peut devenir une Ville-Paysage, c'est-à-dire une ville dans laquelle l'arbre et la nature auront retrouvés une place bénéfique auprès de ses habitants.</p> <p>Il s'agira ainsi de requalifier les espaces de nature aujourd'hui délaissés et de reconquérir les espaces stériles et trop minéralisés, sources d'ilots de chaleur.</p> <p>Conséquemment, la démarche consiste à imaginer une véritable trame verte structurante pour le Saint-Ambroix de demain.</p> <p>Cette action identifie principalement 5 sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5.3.1 Place Arnavielle - 5.3.2 Place aux herbes et rue de la Fontaine - 5.3.3 Place Boulevard du Nord - 5.3.4 Place de l'ancien Temple - 5.3.5 Place des Ecoles |

| | |
|--|--|
| | <p>Ces lieux sont porteurs de valeurs fondamentales qui font l'esprit de la ville et sont à l'origine du vivre ensemble, du lien social. La qualité des espaces publics, leur embellissement, leur sécurité et leur confort d'usages sont autant d'éléments déterminants dans leur utilisation et leur appropriation par les habitants.</p> <p>Ces places et placettes forment, avec les rues et ruelles qui les relient, un véritable réseau d'espaces publics : une trame verte urbaine à révéler et valoriser.</p> <p>Ils sont aujourd'hui oubliés voire délaissés du fait de leur vétusté et de leur manque de qualité.</p> <p>Avec cette action, la municipalité entend dépasser une approche ponctuelle en proposant une vision d'ensemble cohérente en plaçant le paysage et l'écologie comme vecteur du renouveau de son centre-ville.</p> <p>Cette action s'inscrit en complémentarité avec l'action 5.1 : Aménagement et valorisation des berges de la Cèze.</p> |
| Partenaires | <p>Partenaire(s) technique(s) : Etat DDTM30, UDAP ABF, ABCèze, PNC, CAUE</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Banque des territoires, Etat, Région, CD30, Europe, Commune</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | <p>Montant total de la phase AMO conception paysagère et écologique : 22 000€ HT</p> <p>Les montants des travaux seront estimés à l'issue de cette phase.</p> |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <p>Plan de financement AMO conception paysagère et écologique :</p> <p>Cofinanceur 1 Banque des territoires montant HT € 11 000€ HT pourcentage 50 % HT statut (demandé)</p> <p>Cofinanceur 2 Etat montant HT € 6 600€ HT pourcentage 30 % HT statut (demandé)</p> <p>Cofinanceur 3 Commune montant HT € 4 400€ HT pourcentage 20 % HT statut (autofinancement)</p> |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2025 : Lancement de la mission d'AMO paysagère et écologique - Janvier/février 2026 : Restitution des conclusions de la mission d'AMO paysagère et écologique avec présentation et transmission des livrables (plans, croquis d'ambiances, coupes, note descriptive des aménagements, plans de plantation, etc.) - Printemps 2026 : lancement consultation des entreprises - Été 2026 : engagement des premières phases de travaux - Automne 2026 : première phase de plantation et végétalisation |

| | |
|--|--|
| | |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Cette action est identifiée au CRTE eu égard à sa dimension écologique et adaptation au changement climatique</p> <p>Cette action est identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>AXE STRATÉGIQUE 2 : Accélérer la dynamique de renouvellement urbain à Saint-Ambroix</p> <p>Projet 2.1.4 Opération de réaménagement d'espaces publics</p> |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la mission d'AMO - Conclusions et livrables de la mission d'AMO : plan guide des espaces publics - Engagement des travaux de requalification et de végétalisation (par phase ou tranche) - Réception des travaux (par phase ou tranche) |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Il n'est plus à démontrer le lien évident entre espaces publics de qualité et revitalisation des centres-villes. Avec leur requalification, de nouveaux usages pourront prendre place. La perception de l'environnement et du paysage urbain de Saint-Ambroix s'en verra améliorée. Lieu de rencontre et d'échanges, les espaces publics sont le socle des interactions sociales d'une ville. Ils accueillent aussi bien les grands évènements que les actions de la vie courante. Les impacts seront multiples : renforcement de l'activité marchande, des animations, développement de l'attractivité résidentielle pour les logements du centre-ville souvent dépourvus d'espaces extérieurs (terrasses, jardins, balcons, etc.).</p> <p>Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation du programme PVD et ceux poursuivis par Saint-Ambroix de changer l'image de son centre-ville aujourd'hui perçu comme dégradé et de lutter contre les effets indésirables du changement climatique. Le paysage devient ici un outil de politique publique au service du projet de territoire de la commune.</p> <p>Cette proposition n'est pas qu'un projet d'aménagement : c'est une stratégie de développement territorial qui place le paysage et l'écologie au cœur de l'attractivité de Saint-Ambroix.</p> |

Plan de localisation




0 75 150 m
 Source : IGN - cadastre EAU AS
 Date : 06/07/2023 - MAJ décembre 2024



Extrait cartographique des sites d'études et d'intervention issu de la cartographie générale de la spatialisation des actions de l'ORT de PVD de la CC De Cèze Cévennes.

FICHE ACTION N° STA 7.1

Amélioration des performances thermiques

| | | |
|---------------------------------|--|---|
| Axe stratégique | AS 7 transversal : Œuvrer pour la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique) numérique et la résilience des territoire | |
| Action nom | Amélioration des performances thermiques du patrimoine communal | |
| Action n° | 7.1 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT) | |
| Statut | Engagée | |
| Niveau de priorité | Fort | |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Ambroix | |
| Description de l'action | <p>Dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie sans précédent pour les collectivités, couplé à la volonté de réduire son impact énergétique et d'améliorer les performances thermiques de ses bâtiments, la commune envisage un audit énergétique et un plan d'amélioration de son patrimoine immobilier. Les équipements et les établissements scolaires sont particulièrement visés.</p> <p>Un programme pluriannuel d'interventions et d'investissements autour de bouquets de travaux sera envisagé pour relever le défi de la sobriété et de l'efficacité énergétique.</p> <p>Cette action fonctionne en synergie avec l'action 7.4 qui vise à installer des panneaux photovoltaïques en toiture des principaux bâtiments communaux.</p> <p>Ainsi, cette action est déclinée en 5 sous actions correspondant aux bâtiments prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7.1.1 Mairie - 7.1.2 Maison des associations - 7.1.3 Salle de judo - 7.1.4 Salle de spectacle le Tremplin - 7.1.5 Halle des Sports <p>Pour 2025, la priorité a été mise sur la halle des sports du fait de sa grande fréquentation, aussi bien par les associations sportives, que les établissements scolaires. Le volume utile de cet équipement, son âge et ses consommations importantes ont présidé également à le mettre en haut de la liste des priorités.</p> |  |
| Partenaires | <p>Partenaire(s) technique(s) : ADEME, AREC, CCI (fond réseau de chaleur), CAUE</p> <p>Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) : Région, Département, Etat, Banque des territoires, ADEME, ANS</p> | |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Montant prévisionnel estimatif de la maîtrise d'œuvre : 110 000 € HT | |

| | |
|--|--|
| | Montant prévisionnel estimatif des travaux : 1 391 000 € HT |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | En cours de définition |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - 2025 : pré-programme et programme - 2025 – 2026 : marché de Maîtrise d'œuvre - 2026 – 2027 : travaux |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action est identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie AXE 1 - Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie Action 1.2 - Maintenir et développer l'offre de services à la population Projet 1.2.5 : Amélioration des performances thermiques du patrimoine communal |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Etude pré-programme et programme - Sélection par consultation en MP d'un maître d'œuvre - Lancement des travaux - Réception des travaux |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Les équipements et les services d'une commune sont des marqueurs déterminants qui définissent la notion même de centralité.</p> <p>Leur nombre, leur envergure, leur rayonnement, leur fréquentation, etc. mais aussi leur état sont des éléments clés de la vitalité et de l'attractivité d'une commune.</p> <p>Les faire évoluer et les entretenir sont des exemples de charge de centralité qui sont assumés par la commune de Saint-Ambroix. Ces équipements bénéficient non seulement aux habitants de la commune mais aussi à ceux de tout un territoire dont les limites vont bien au-delà de celles de la Communauté de communes De Cèze Cévennes.</p> <p>Avec des équipements de qualité les fonctions de centralité de Saint-Ambroix seront maintenues voire développées.</p> |

FICHE ACTION N° STA 7.2

Requalification et aménagement du groupe scolaire Florian

| | |
|--|---|
| Axe stratégique | AS 7 transversal : Œuvrer pour la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique) numérique et la résilience des territoire |
| Action nom | Requalification et aménagement du groupe scolaire Florian |
| Action n° | 7.2 (nouvelle action validée en Copil du 26/01/2026 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT) |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune de Saint-Ambroix |
| Description de l'action | <p>Dans la trajectoire envisagée par la commune en termes de rénovation énergétique de son patrimoine bâti, elle cible dans ses premières interventions la requalification thermique et énergétique de son groupe scolaire Florian.</p> <p>Construit dans les années 70, ce bâtiment montre de nombreux signes d'obsolescence et de mauvaises performances énergétiques et phoniques.</p> <p>Le confort d'usage pour les élèves et les enseignants devient de plus en plus difficile avec les effets du changement climatique. L'opération de requalification envisage également la reprise des abords et des extérieurs comme la cour de récréation.</p> <p>Un projet de désimperméabilisation et de végétalisation pour en faire une « cour oasis » sera étudié. L'objectif de la commune serait de substituer les parties imperméables et inertes, renforçant les effets d'îlots de chaleur, par des espaces de pleine terre filtrants et végétalisés. L'amélioration du confort d'usage passe aussi par des espaces extérieurs moins minéraux et chauds en été.</p> <p>La question de l'accessibilité notamment PMR sera également traitée.</p> |
| Partenaires | <p>Partenaire(s) technique(s) : ADEME, AREC, Agence de l'eau, CAUE</p> <p>Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) : Région, Département, Etat, Banque des territoires, ADEME, Agence de l'eau</p> |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Montant prévisionnel estimatif des travaux : 1 000 000 € HT |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | A définir |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - 2025 : Etude de programmation - Automne 2025 : arrêt du programme (rénovation énergétique + désimperméabilisation) - 2026 : Lancement du marché + mission de Maîtrise d'œuvre - 2026 – 2030 : programme de travaux avec le "Plan Ecole" |

| | |
|--|--|
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action est identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie AXE 1 - Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie Action 1.2 - Maintenir et développer l'offre de services à la population Projet 1.2.6 : Requalification et aménagement du groupe scolaire Florian |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Etude pré-programme et programme - Sélection par consultation en MP d'un maître d'œuvre - Lancement des travaux (tranches) - Réception des travaux (tranches) |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <p>Les équipements et les services d'une commune sont des marqueurs déterminants qui définissent la notion même de centralité.</p> <p>Leur nombre, leur envergure, leur rayonnement, leur fréquentation, etc. mais aussi leur état sont des éléments clés de la vitalité et de l'attractivité d'une commune.</p> <p>Les faire évoluer et les entretenir sont des exemples de charge de centralité qui sont assumés par la commune de Saint-Ambroix.</p> <p>Le groupe scolaire Florian est l'illustration parfaite de l'application des préceptes du développement durable et de l'écologie en œuvrant pour les générations futures.</p> <p>Par ailleurs, les équipements scolaires sont, tout comme les équipements de santé, des facteurs importants déterminant dans l'attractivité de nouveaux arrivants et tout particulièrement des familles. L'installation de nouveaux habitants est le signe de la vitalité d'un territoire, d'une commune. Saint-Ambroix gagne régulièrement des habitants et se doit donc de leur offrir un niveau d'équipement et de service optimal.</p> |

